un rabais de 5 0,0; M. O. Lhost, de Lille, 6 0,0; M. Louis Colin, de Lille, 10 0,0; M. Désiré Cappelier, de Lys-les-Lannoy, 11 0,0; M. Ch. Lharnoult, de Roubaix, 15 0,0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

— *Nivellement de la rue Lacordaire.* — Devis, 7.000 francs. M. Colin de Lille a offert un rabais de 4 0,0; M. Alexandre Boutry 5 0,0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

— *Mise en état de viabilité de la rue Saint-Eleuthère.* — Devis, 12.000 francs. M. O Lhost, de Lille a effert un rabais de 1 0,0; M. Louis Colin, de Lille 1 0,0; M. Alexandre Boutry, de Roubaix 3 0,0; M. Gustave Marlière, de Rennes 5 0,0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

— *Prison municipale de la cour des Pompiers.* — Appropriations diverses, construction de voûtes, renouvellement des serrures, etc. Devis, 850 fr. 56. M. Alphonse Bouzin, de Roubaix n'a pas offert de rabais. M. Charles Lharnoult, de Roubaix, a offert 3 0,0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

L'inscription des étrangers. — L'officier de la mairie a reçu dans la journée de mardi, cent trente-trois déclarations d'étrangers.

Tenue de la police. — Les agents de ville ont reçu mardi dans la journée une nouvelle tenue complète.

L'accident de la rue Blanchemaille. — Nous avons dit hier qu'un vieillard de soixante ans, M. Bouchard, avait été renversé par la voiture de M. Fraignac-Bos. Cet accident est arrivé vers midi et demi et non minuit et demi, comme nous l'a fait dire une faute typographique. Peu s'en est fallu qu'il n'y ait une double accident. En effet, M. Bouchard, qui paraît il n'était pas pris de boisson, tenait un petit enfant par la main lorsqu'il a été renversé par la voiture de M. Fraignac, qui tournait l'angle de la rue Blanchemaille.

Un acte de méchanceté. — Depuis quelque temps, un honorable négociant du boulevard Gambetta, M. X... est, paraît-il, l'objet d'actes de méchanceté de la part de certaines personnes. Dans l'espoir de l'entraîner dans une mauvaise affaire, un individu resté jusqu'ici inconnu était entré lundi soir dans cette maison et avait déposé sur un coffre, quelques paquets de provenance étrangère afin de faire prendre ce négociant comme fraudeur. Heureusement, M. X... ayant entendu du bruit, avait aperçu les paquets de tabac et s'était hâté, à moitié vêtu, de faire une déclaration au poste de police de Ste-Elisabeth et de déposer une plainte.

Echappés grâce..... au brouillard. — Un brouillard londonien régnait mardi soir, sur la ville. Quatre individus ont su en profiter. Vers six heures et demie, ils considéraient d'un œil d'envie les chaussures étalées à la vitrine de M. Mercier, bottier, rue St-Joseph. Tout en causant, l'un d'eux parvint à découper un morceau d'un carreau et chacun se munit d'une paire de bottines. Une dame qui passait s'en aperçut et alla avertir M. Mercier. Mais les voleurs favorisés par le brouillard avaient disparu et sont restés introuvables.

Du travail ou des coups. — Un tisserand Louis D..., âgé de trente-trois ans, demeurant rue du Pile, se présentait lundi matin chez M. Motte, rue Molière, où il travaille, dans un état d'ivresse assez avancé. Comme il était en retard, le contre-maître, M. Pierre Didier, ne voulut pas le laisser entrer. Louis D... réclama son livret, mais à midi et à cinq heures il attendit M. Pierre Didier et lui porta plusieurs coups. Sur une plainte déposée par le contre-maître, un rapport fut rédigé à la charge de Louis D...

Une escroquerie. — Lundi soir, un peintre âgé de vingt-huit ans, Pierre C... qui vendait des cachets de l'Hippodrome qu'il s'était indûment appropriés a été conduit au dépôt.

Les bris de carreaux. — Depuis plusieurs jours, les carreaux ont beaucoup à souffrir, surtout dans la rue Magenta. Lundi soir encore, vers onze heures et demie, Mme veuve Van Vobren, cabaretière, entendit tout à coup le bruit de carreaux cassés, c'était la vitrine de son estaminet qui venait d'être mise en pièces. Cette fois, les auteurs furent reconnus et l'un d'eux, un tisserand âgé de vingt ans, François Vanasche, fut arrêté par des voisins. La police prévenue du fait, vint mettre la main sur François Vanasche et le conduisit au dépôt. Une heure plus tard, le complice J.-B. Vérienne venait se constituer prisonnier.

Les conséquences du lundi. — Un cabaretier de la rue d'Alger, M. Clément Deporter, a reçu chez lui lundi soir, deux garçons brasseurs dont il ne connaît malheureusement pas les noms et qui, sous l'empire de l'ivresse, lui ont porté des coups à la tête à grand renfort d'injures de toutes sortes. Une plainte a été déposée à ce sujet.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Alexandre R..., carrossier, se trouvant probablement dépourvu d'argent, voulait s'en procurer pour *faire la noce*. L'idée lui vint de porter sa montre au mont de piété, mais, comme il y avait beaucoup de monde vers quatre heures et qu'il fallait attendre son tour, Alexandre perdit patience et commença à bousculer les personnes qui se trouvaient dans les bureaux. Un employé de l'établissement lui fit remarquer qu'il devait attendre son tour comme les autres, mais Alexandre R... leva alors la main pour frapper; il tenait un coup de poing américain. Un agent prévenu du fait vint le calmer en le conduisant au dépôt pour ivresse et port d'armes prohibées.

Dans la rue Wallon, M. Gustave Lebon fêtait aussi la Saint-Lundi. Une femme, Marie Dewaeter, le rencontrant, en profita pour lui réclamer une somme peu importante qu'il lui devait. Selon la coutume des ivrognes, M. Gustave Lebon paya à coups de poing Mme Marie Dewaeter, qui s'en plaignit à la police. Un rapport a été rédigé à la charge de Lebon.

Un singulier pari. — Il nous revient que, jeudi prochain, à deux heures, deux personnes de la commune de Marcq-en-Barœul, MM. J. D... et D. D..., doivent essayer la force de leurs chevaux de la manière suivante : une corde traversera le canal et les chevaux y seront attelés l'un sur une digue et l'autre sur la digue opposée. Le cheval le plus faible, celui qui sera amené dans le canal, deviendra la propriété du vainqueur.

Un débit de 100 fr. serait, dit-on, tenu au profit des pauvres. Les chevaux valent chacun huit cents francs environ.

Bris de clôture. — Des agents en patrouille dans la Grande Rue remarquèrent vers minuit et demie, qu'un panneau de la porte de la maison habitée par M. Louis Dupuis, boucher avait été enfoncé avec une telle force qu'une glace d'une valeur de trente francs environ avait été brisée. Les agents frappèrent à la porte afin d'avertir M. Dupuis, mais celui-ci n'entendit pas leurs appels, pas plus qu'il n'avait entendu le bris de sa porte. Ce ne fut que mercredi matin que M. Dupuis fut informé du fait. Des soupçons se portent sur un garçon boucher de la maison qui n'a pas reparu depuis mardi.

Un expulsé du nom de Louis Taintignies, exerçant la profession de mécanicien a été arrêté mardi soir dans la rue de la Limite et conduit au dépôt.

Halle centrale. — L'adjudication des boutiques de la Halle centrale, commencée mardi à deux heures n'est pas terminée. Nous en donnerons les résultats aussitôt qu'ils seront complets.

Chronique colombophile. — *Fédération Roubaisienne.* — On nous communique la note suivante : « Les colombophiles soussignés membres de la société l'*Aigle* ayant constaté sur les bulletins de vote des élections générales pour le conseil d'administration de 1889, que M. E. Weerts était porté candidat par d'autres sociétés fédérées, prient la Fédération de conserver à elle seule la candidature de M. Weerts, président fédéral sortant de faisant partie que de notre société l'*Aigle* seulement.

» MM. Henri Wibaut, J. Lecat, J. Declercq, E. Wibaut, Henri Vancke-François, P. Tilleule, A. Vanderscheide, F. Losfeld, F. Lambin, V. Dassonville, F. Deltendre, A. Desobry, membres de la société l'*Aigle*. »

Association des monteurs de chaînes. — Les monteurs de chaînes qui voudraient faire partie de la société, peuvent se présenter tous les dimanches de quatre à cinq heures, chez M. Basile Bruyelle, à l'angle des rues de l'Hospice et de l'Espérance. Les réunions ont lieu le troisième dimanche de chaque mois.

Wattrelos. — L'adjudication des fournitures classiques pour 1889 a eu lieu, lundi à 3 heures après-midi. M. Paul Deloffre, libraire à Landrecies, a fait un rabais de 45 fr. 10 0/0; M. Alexandre Boittiaux, libraire à Lille, 36 0/0 et M. C. Lenoir, libraire à Lille, 46 fr. 35 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Charbons. — M. J.-B. Hazebrouck a offert son charbon à 17 fr. 20 les 1.000 kil. et M. Beaucarne-Delbecque à 17 fr. 70. M. Hazebrouck a été déclaré adjudicataire.

Lannoy. — Nous apprenons que M. Périn-Cousin ouvrira son café-restaurant de l'*Hôtel-de-Ville*, Grande-Place, à partir du 1er janvier 1889. Le café-restaurant de M. Périn Cousin vient d'être complètement remis à neuf. On y trouvera à des prix modérés, bière, vins et liqueurs de premier choix. Table d'hôte à midi et demi, pension bourgeoise, cuisine renommée, salon pour société ou noces.

Lannoy. — Mardi matin, la douane de Lannoy a procédé à l'arrestation d'un fraudeur, nommé A. Herbain, qui suivait le canal et se dirigeait sur Roubaix. Il était accompagné d'un autre fraudeur, nommé A. Vanhoverbeck.

A l'approche des douaniers, ce dernier, porteur de 8 kilogrammes de café vert, s'est débarrassé de son ballot qu'il a jeté dans le canal et a pris la fuite en s'emparant de la marchandise que portait son camarade.

Quant à Herbain, il a été arrêté et conduit au poste.

Hem. — Dimanche, 16 décembre, l'*Harmonie de la Citadelle*, d'Hem, a offert à ses membres honoraires, un concert qui a pleinement réussi.

Cette nouvelle harmonie, qui existe depuis quelques mois, compte déjà quarante-sept exécutants, ayant pour directeur, M. E. Hodlum, de Roubaix.

Nos félicitations aux artistes, MM. L. Demoor, Madoux, Delattre et Duquennoy, pour avoir prêté leur gracieux concours, M. A. Gosman, pour sa variation de piston, M. A. Bosschart pour sa variation de trombonne, et M. Vanleynseele pour sa variation de petite flûte. Tous ont obtenu un grand succès : leurs morceaux ont été joués d'une façon irréprochable.

M. J.-B. Marisge a clôturé le concert par quelques chansonnettes comiques; les applaudissements ne lui ont pas manqué.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Le Conseil d'administration de la Boulangerie coopérative Roubaisienne, invite MM. les sociétaires à rapporter tous leurs jetons, le dimanche, 23 décembre prochain, de sept heures du matin à une heure après-midi et de trois à sept heures du soir à l'un des bureaux ci-désignés :

1° A l'Hôtel des Pompiers; 2° Chez M. Bocquet, 138, place Ste-Elisabeth; 3° *Au Ver solitaire*, rue des Sept-Ponts; 4° Chez M. Debacker, *Au Progrès*, rue du Chemin de fer, 51.

Les sociétaires empêchés pour ce jour, pourront les rendre, au local, chez M. Bocquet, place Sainte-Elisabeth, le lundi 24 de 6 à 9 heures du soir et le jour de la Noël, de 9 heures du matin à midi, dernier délai.

N. B. — La commission ayant décidé d'apposer une marque sur les jetons, il ne sera tenu aucun compte, l'année prochaine, de ceux qu'on pourrait ne pas avoir rendus aux dates fixées ci-dessus.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir de page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

La **Maison SONNEVILLE** est renommée pour la teinture en noir des gants de peau; et elle garantit le teint et la souplesse du *veuf*. Succursale : **11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Renouvellement partiel de la Chambre de Commerce. — Des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Tourcoing doivent avoir lieu, le jeudi 27 décembre courant, dans la salle des audiences du tribunal de commerce. Aux termes de l'arrêté préfectoral qui convoque les électeurs, le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin pour être clos à trois heures de l'après-midi.

Les candidats à l'élection que nous venons d'indiquer sont :

MM. PAUL DUBRULE, membre sortant;
J.-B. DESURMONT-MOTTE, membre sortant;
EDOUARD FLIPO-BOUCHART, membre sortant;
ALEXANDRE DELETOMBE, constructeur-mécanicien, juge au tribunal de commerce, qui serait appelé à succéder à M. Lucien Lorthiois-Delplanque, décédé.

L'économe du Bureau de Bienfaisance. — A été désigné pour occuper ce poste, nouvellement créé, M. Pierre Debuchy, premier commis au Bureau de Bienfaisance de Lille.

L'adjudication des fournitures de l'hospice a eu lieu le 17 courant.

Ont été déclarés adjudicataires : *Viande*, M. Dubrulle. *Comestibles*, M. Lecat. *Epiceries*, M. Plankaert. *Œufs et Beurre*, M. Dewever. *Etoffes*, M. Lehembre. *Laine à matelas*, M. Leclercq. *Brosserie*, M. Scalbert. *Charbon*, M. Dupont-Jevennois. *Savon*, M. Debisschop-Facon. *Chandelles*, M. Fontaine. *Vins et liqueurs*, MM. Grau frères. *Bière*, M. Didry. *Cercueils*, M. Lemaire.

L'auteur de la soustraction de 70 fr. dont a eu à se plaindre un tisserand de la rue de la Latte, est connu. C'est un appelé Louis Six, bobineur, qui demeurait dans la même maison que le plaignant. Il a été arrêté mardi et a avoué le larcin.

Contravention pour ivresse. — Contravention a été dressée contre Achille L..., débouleur, demeurant rue de l'Epine, pour ivresse manifeste.

Plainte. — Plainte a été déposée par Emile Messian, âgé de 43 ans, marchand de beurre, contre plusieurs individus, qui l'ont battu sans aucune provocation de sa part, dans le cabaret du sieur Desmettre. Cette scène s'est passée vers 11 heures 1/2 du soir.

Rebellion et outrages aux agents. — Nous avons raconté hier, l'arrestation de Bonte Auguste, qui s'est rebellé contre la police.

Dans la matinée de mardi, au moment où Bonte allait partir pour Lille, son père est arrivé et, a invectivé, de la plus belle façon, les agents du poste. Il fut immédiatement appréhendé au collet, mais il opposa la plus vigoureuse résistance. Le vieil adage, « tel père, tel fils, » a encore eu raison cette fois-ci.

Arrestation de fraudeurs à Roncq. — Les préposés de la douane de Roncq, ont arrêté deux fraudeurs, chargés de 30 kilogrammes de café, venant de la Belgique. Ce sont les nommés Monceau Calixte, âgé de 19 ans et demi, et Vandredame Jean-Baptiste, âgé de trente ans, nés et domiciliés à Tourcoing.

Deux incendies à Bondues. — Un incendie a complètement détruit deux maisons appartenant, la première à M. Jules Lagache, cultivateur et la seconde à Victorine Couvreur, cultivatrice au hameau de la Chantereine. La cause du sinistre est inconnue, les pertes sont évaluées à 1.900 francs; il n'y a pas assurance.

— Le feu a pris dans une meule contenant 3.000 bottes de blé et d'avoine appartenant à M. Marescaux, fermier, à Roncq. On suppose que ce sont des enfants qui, en jouant avec des allumettes ont mis le feu à la meule. Le préjudice est évalué à 800 francs.

LILLE

Distinction honorifique. — On nous confirme que MM. Viette et Pierre Legrand remettront dimanche la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Roger, vétérinaire à Roubaix.

Le krach de la Bourse de Paris. — Notre correspondant parisien nous a télégraphié, hier, la fuite de M. Bex, agent de change à Paris, lequel laisse derrière lui un passif de huit millions.

Un courtier de cet agent était à Lille, il y a quelques semaines, et rendait visite à tous les agents de change de notre parquet, auxquels il offrait, au nom de son patron, de très fortes remises sur les opérations qui lui seraient confiées.

Les agents de change lillois avaient, sans hésitation aucune, repoussé ces conditions et refusé ces bénéfices illégitimes.

Ils doivent se féliciter doublement aujourd'hui d'être restés fidèles aux règlements de leur corporation.

LE PORT DE DUNKERQUE

Par M. Max DOUAU

M. Max Douau, ingénieur, nous a entretenu, samedi, avec autant d'autorité que d'élégance, du port de Dunkerque, « qui est qui intéresse au plus au point l'industrieuse et travailleuse Roubaix dont le trafic avec les pays d'outre-mer nécessite un port bien outillé. »

Dunkerque, qui a une histoire bien curieuse, a été de tout temps jalousé par tous les pays limitrophes. L'origine de Dunkerque est, comme celle de la plupart des villes, des plus humbles. Sur l'emplacement actuel de la ville, Saint-Eloi, apôtre des Flandres, fonda une abbaye autour de laquelle se groupèrent bientôt de nombreuses maisons.

Par sa position géographique, Dunkerque devient en 1384 tributaire des comtes de Flandre; pendant cette période les Danois font plusieurs incursions sur son territoire et pillent deux fois en cinq ans la ville; en 1477 il passe sous la domination des ducs de Bourgogne, en 1513, la Maison d'Autriche en devient maîtresse, plus tard, il devient territoire espagnol et en 1658 les Anglais s'en emparent jusqu'en 1662. A cette époque, les embarras financiers qu'ils éprouvent les forcent à proposer la vente du port de Dunkerque.

Des négociations furent entamées, les Anglais proposèrent douze millions et, le 25 octobre 1662, un traité fut passé cédant à la France la ville de Dunkerque moyennant cinq millions. Ce traité excita une si profonde émotion au Parlement anglais qu'il faillit produire une révolution; on dépêcha des envoyés au gouverneur de Dunkerque, l'ordonnant de garder la ville, mais ils vinrent trop tard... la ville était livrée.

Le règne de Louis XIV ouvrit une période de prospérité pour Dunkerque; le roi soleil ne ménagea ni temps, ni peine, ni hommes, ni argent. Fortifié par Vauban, administré par Colbert, il acquit une grande puissance navale, sa marine s'étendit partout, et le nom de l'illustre Jean Bart jeta un nouveau lustre sur cette ville.

Mais avec la vieillesse du roi les jours néfastes s'approchent. Le traité d'Utrecht, fait en 1713, ordonne de raser les fortifications, de combler le chenal de Dunkerque, et les Anglais eux-mêmes surveillèrent l'exécution de ces stipulations avec le plus grand soin, à tel point qu'ils ne permirent à Louis XIV que la construction d'une écluse, trop petite pour faire passer les navires. Une tempête ouvrit le chenal à la navigation, mais en 1763 le traité d'Aix-la Chapelle enjoignit le « démantèlement» des fortifications.

De toute cette histoire qui précède, M. Douau retient une chose, c'est que le port de Dunkerque a été de tout temps l'objet des convoitises et conclut que s'il en est ainsi ce port doit avoir de la valeur.

De 1810 jusqu'en 1860, on ne parla plus de ce port : on ne proposa pas d'améliorations, le trésor était sans ressources. Disons cependant que Napoléon Ier se proposa de s'appuyer sur Dunkerque, Calais et Boulogne pour opérer sa descente en Angleterre; il n'en fit rien.

En 1860, grâce aux traités de commerce, Dunkerque entre résolument dans la voie du progrès. Il s'agissait pour le commerce roubaisien qui faisait venir la laine et les cotons d'outre-mer, de trouver la voie de communication la plus économique. Il y avait deux ports en présence : Anvers, à 120 kilomètres de Roubaix et le Havre, à 500 kilomètres. Le port naturellement désigné était donc Anvers... port belge!

(*A suivre.*) A. E.

UN MONUMENT PATRIOTIQUE

Le général de division Jeanningros, président du comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de nos soldats, tués pendant la guerre franco-allemande et dans l'Extrême-Orient, nous fait savoir que le monument de la défense nationale, en voie d'exécution, sera inauguré dans le premier trimestre de l'année 1889.

MM. les Maires de notre département, qui ont bien voulu accepter ses listes de souscription, sont priés de les faire réexpédier, avec les sommes recueillies, dans leur localité, à M. Nestor Le Cordier, vice-président, délégué du comité de cette œuvre patriotique, 242, boulevard Voltaire, à Paris, afin de pouvoir enregistrer les noms des patriotes qui ont apporté leur pierre à l'*Edifice National*.

CONCERTS ET SPECTACLES

L'Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue du Bois, organise, pour le dimanche 23 décembre prochain, à 6 heures très précises du soir un grand concert de bienfaisance avec le concours de Mlle Salembier, professeur de chant; M. Marcelli, professeur de violon, élève du Conservatoire de Bruxelles; M. Desbonnets, baryton; M. Watteeuw, le Brouttenx; M. Nauwelaers, xilophone et zingoflûte; de MM. H. W.; E. W. amateurs et de la *Grande Fanfare*.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 10 décembre 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre estimable journal, pour réclamer à qui de droit, le pavage de la rue Thiers.

Elle se trouve actuellement dans un si piteux état, qu'en la traversant on se croirait dans un quartier désherité.

Elle est en outre dépourvue de lumière, ce qui expose les passants à se casser le cou, en butant contre les piquets plantés le long de la route.

Je fais donc appel à nos édiles, toujours soucieux du bien-être de leurs administrés, pour remédier à cet état de choses, en la gratifiant d'un bec de gaz, en attendant qu'elle soit mise en état de viabilité.

Confiant que ma demande ne restera pas sans résultat, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes sincères salutations.

Un ennemi des ténèbres.

Roubaix, le 13 décembre 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Pourriez-vous me dire pourquoi les amateurs de théâtre, de Lannoy, Tourcoing et même de Mouscron sont plus favorisés que ceux de Lille? La semaine dernière, plusieurs familles lilloises désireuses de passer une soirée agréablement, étaient venues au théâtre de Roubaix. La fête terminée, elles se disposaient à retourner à Lille, avec l'intention bien arrêtée de revenir à Roubaix, lorsqu'arrivées à la gare, un employé leur dit bien poliment :

Le dernier train pour Lille est parti. Que faire? Les messieurs, pour tranquilliser ceux qui étaient restés à Lille sont retournés tranquillement à pied et les dames se sont vues dans l'obligation de loger à Roubaix.

Voyez, Monsieur le Directeur, si cela est agréable. N'y aurait-il pas possibilité d'obtenir que le dernier train soit retardé d'un quart d'heure?

Veuillez, M. le Directeur, transmettre à qui de droit, ces justes réclamations et recevoir, avec mes remerciments, mes salutations empressées.

Un de vos lecteurs assidus.

NORD

Le petit séminaire d'Hazebrouck. — Des bruits inexacts se sont répandus ces jours derniers au sujet du petit séminaire d'Hazebrouck; voici au juste ce qu'il en est.

Cet établissement existait à l'état d'« école secondaire ecclésiastique », dans les conditions règlées par l'ordonnance de 1828, et cela en vertu d'un décret en 1874. Or c'est ce décret qui vient d'être rapporté.

Qu'en résulte-t-il? Uniquement ceci : le petit séminaire actuel d'Hazebrouck cessera d'être un établissement diocésain et redeviendra institution libre comme ci devant.

Nous avons tenu à préciser ce point de fait pour donner tout apaisement aux personnes — et elles sont nombreuses — qui s'intéressent à un établissement qui jouit d'un si légitime renom et qui fait tant de bien.

PAS-DE-CALAIS

Départ pour le Tonkin. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un détachement du 3e régiment du génie, en garnison à Arras, devait partir prochainement pour le Tonkin. La date de ce départ est aujourd'hui fixée; le détachement en question quitte la France le 27 décembre. Ajoutons qu'il a été formé par voie de tirage au sort, à raison de trois et quatre homme par compagnie.

BELGIQUE

Mouscron. — Mardi, les ouvriers de M. Crochon, qui tenaient à rendre un dernier hommage à leur patron, ont accompagné sa dépouille, d'Iseghem jusqu'à Mouscron; le clergé, la musique de Mont-à-Leux, ainsi que les parents et amis étaient à la Gare, pour l'arrivée du convoi. Sur tout le parcours, un public recueilli prouvait la sympathie dont jouissait M. Crochon.

— *Le concert de bienfaisance au cercle l'« Avenir ».* — Les pauvres de Mouscron auront à se réjouir du concert qui vient d'être donné en leur faveur au cercle l'*Avenir*. La salle des fêtes était comble. Le programme a été parfaitement rendu et nous félicitons le comité du cercle ainsi que tous les artistes pour le dévouement qu'ils ont apporté à la réussite de cette belle fête.

Menin. — En vertu d'un mandat d'amener émanant du parquet de Bruxelles, la gendarmerie de Menin a arrêté les nommés Plantz Georges-Joseph et sa femme, demeurant actuellement à Menin, sans profession déterminée, ainsi que Roux Jacques, se disant ingénieur civil et habitant le Petit-Château de Dadizeele situé à peu de distance de la grand'route entre Menin, Ledeghem et Dadizeele où il menait la vie à grandes guides.

Ces individus seraient inculpés dans l'affaire de fabrication de faux billets de banque, d'escroquerie et autres méfaits du même genre.

Ils parcouraient nos villes frontières comme photographes.

L'épilogue du duel Thuillier-Lejeune. — La cour de cassation a rejeté lundi le pourvoi dirigé par M. le capitaine de Heusch contre l'arrêt de la cour d'appel de Liège qui le condamne à payer des dommages-intérêts aux parents de sa victime.

Aux termes de cet arrêt, le témoin qui prête son ministère à un duelliste est responsable du dommage éprouvé si l'un des adversaires est tué en duel.

Les grèves. — **Nouvel attentat à Carnières.** — Morlanwelz, 18 décembre. — Bien que les grèves soient complètement terminées, nous ne paraissons pas en avoir fini avec les attentats à la dynamite.

Il y a, à 200 mètres environ de la gare de Carpières, vers Morlanwelz, une passerelle en fer soutenue par deux culées et reliant, au-dessus de la voie ferrée, les deux parties d'un sentier.

Hier on avait placé dans une des culées, une cartouche de dynamite, laquelle a fait explosion quelques instants après le passage du train de voyageurs vers Charleroi, qui s'arrête à Carnières à sept heures du soir.

L'explosion a été formidable, la culée de la passerelle a été ébranlée et des briques ont été projetées dans toutes les directions sur la voie ferrée.

Il n'y a eu aucun accident.

La question du flamand à la Chambre des représentants. — La séance de mardi a été importante. Rarement la Chambre a été plus nombreuse. Les tribunes étaient combles.

Après le dépôt de projets de loi ouvrant des crédits extraordinaires à divers départements, M. Beernaert a tenu à dire que la justice en pays flamand doit être rendue en flamand.

Mais l'événement de la séance a été le discours de M. Lejeune.

Jamais le ministre de la justice n'a été plus éloquent. Il a fait à la concorde des cœurs et des races un appel chaleureux. Il a précisé ensuite les points sur lesquels le gouvernement reconnaît la légitimité des revendications flamandes et il a indiqué ceux qu'il considère comme présentant un caractère exagéré, du moins en ce qui concerne les difficultés pratiques de réaliser certaines réformes.

Le ministre veut la liberté du choix des langues pour la défense, dans l'intérêt de l'accusé.

L'orateur a eu des accents vraiment élevés quand il a rappelé l'histoire de la langue flamande et le temps où les Flamandes étaient administrées et jugées en flamand.

La discussion générale close, on a passé aux articles.

M. Begerem a proposé d'amender l'article 1er dans le sens que *même en matière fiscale*, les officiers de police judiciaire et toutes personnes ayant qualité pour verbaliser en matière judiciaire répressive, rédigeront leurs procès-verbaux en flamand, dans les deux Flandres, les provinces d'Anvers et du Limbourg ainsi que dans l'arrondissement judiciaire de Louvain, sauf dans les communes wallonnes.

Cette proposition a donné lieu à trois diatribes contre la loi de M. Bara. Il s'est plaint d'une reculade du gouvernement et il a dénoncé les Flamands comme voulant interdire aux Wallons l'accès des emplois publics!

M. le ministre Lejeune a fait, avec une rare éloquence justice des insanités doctrinaires, et M. Woeste a nettement indiqué les points sur lesquels une transaction équitable est intervenue, de façon à respecter les droits des deux races qui se partagent la Belgique.

Finalement l'article premier, amendé par MM. Begerem et Woeste, a été adopté à une majorité énorme. Le débat continuera aujourd'hui.

Maladie de cœur! — Availle (Deux-Sèvres), le 2 avril 1888. — Je souffrais depuis longtemps d'une maladie de cœur; rien ne me soulageait. Depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me trouve très bien : je prends une ou deux pilules et le mal disparaît comme la pilule. 18460d (Signature légalisée). Amand BRASSARD.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE GENOUILLE

Interrogatoire de M. Genouille

Paris, 18 décembre. — Aujourd'hui est venue devant la police correctionnelle l'affaire Genouille, ex-gouverneur du Sénégal, prévenu d'homicide par imprudence.

La prévention lui reproche d'avoir, par sa négligence, causé la mort de quatre nègres auxquels on avait confié la garde du pavillon français, dans une des îles Açores.

M. Genouille, interrogé par M. le président Lauth, déclare que M. le commandant Ferrat avait reçu l'ordre de ravitailler les indigènes et que ce ravitaillement ne devait cesser qu'à la réception d'un ordre contraire.

Dans sa déposition à l'instruction, ajoute M. Genouille, il prétend avoir insisté près de moi plusieurs fois au sujet de ce ravitaillement.

Je n'avais pas à m'en occuper, à la suite de l'ordre général donné d'accord; mais enfin, en admettant ces instances, elles auraient trahi les divergences de vue entre M. Ferrat et moi et le commandant, il me semble, aurait dû, par un écrit quelconque, me mettre en demeure de trancher la question.

D. Le commandant Ferrat n'a-t-il pas, vers la mi-décembre, appelé votre attention sur les difficultés de ravitaillement par les paquebots, en insistant sur les avantages à faire le ravitaillement par les postes du Rio-Nunez? — R. Je ne me rappelle pas.

D. M. le commandant, promu capitaine de frégate, partit une quinzaine de jours après. Il fut remplacé par le commandant Scias. Celui-ci ne vous a-t-il pas renouvelé les inquiétudes que lui avait fait concevoir M. Ferrat? Ne lui avez-vous pas répondu que le roi Dinah était chargé de ravitailler les quatre noirs? — R. Je nie complètement ce propos.

D. Le 29 janvier, alors que vous étiez en route pour la Dubreka, le commandant de l'aviso n'a-t-il pas fait faire une reconnaissance n'ayant pas donné de résultat, n'émit-il pas l'avis qu'il en fallait faire une seconde, ce dont vous l'avez dissuadé? — R. L'objet de notre voyage était la Dubreka, je n'ai rien vu d'autre en partant de Dakrar; cependant en quittant Boulah, l'idée nous vint de passer aux Alkatras pour voir si les noirs y étaient toujours. L'enseigne chargé de faire la reconnaissance n'avait rien aperçu si ce n'est le pavillon, comme nous-mêmes, on en avait conclu que les noirs étaient partis. Je n'ai pas eu à insister pour le départ.

D. Le docteur Fras pense que les indigènes n'étaient peut-être pas morts, mais ils pouvaient être mourants et peut-être eut-on pu les ranimer. — R. Mon défenseur répondra. Je n'ai rien à ajouter.

Les témoins

Le premier est M. le lieutenant de vaisseau Lecomte commandant de l'aviso *Le Héron*.

En se retirant M. Lecomte serre la main de M. Genouille.

M. le capitaine de vaisseau Ferrat rappelle les instructions qu'il avait donnés pour le ravitaillement, ils avaient de quoi vivre jusqu'à la fin de décembre; en novembre on leur rapporte un second mois de vivres, ils avaient donc de quoi subsister jusqu'en fin janvier; j'ai fait connaître les difficultés du ravitaillement.

M. Ferrat continue : Le 18 décembre lorsque je fus remplacé, je remis une note à mon successeur, M. le commandant Scias, lui rappelant ce qu'il y avait à faire, notamment pour les noirs.

M. le substitut Lombard. — Etant donnés les ordres du débat, considériez-vous que les ravitaillement devaient être faits par vous successivement sans qu'un nouvel ordre fut donné par le gouverneur.

R. Il résultait pour moi de ces ordres, l'obligation morale d'informer chaque mois, le gouverneur du ravitaillement à faire, toutes les fois que ce ravitaillement était possible.

M. Léon Renault. — La preuve qu'il était inutile de recourir à un nouvel ordre, c'est que ces ravitaillements ont eu lieu de l'initiative même de M. Ferrat.

M. Ferrat. — Sans doute, j'ai pris l'initiative, mais seulement de l'information, car c'était au gouverneur à donner l'ordre.

M. de Villeneuve dépose : Le 28 janvier, dit ce dernier, je reçus l'ordre de faire le tour des îles Alcatras, en appelant pour attirer l'attention des hommes qui devaient être dans les îles, mais on n'en était pas sûr.

Les marins poussèrent des hourrahs qui restèrent sans écho; d'ailleurs, nous n'aurions pu aborder tant la mer était dure.

D. Qui vous avait donné l'ordre de faire la reconnaissance? — R. Le commandant.

Notons que ni M. le commandant Scias, ni le commandant Hallès ne comparaissent. Ils sont en mission.

L'audience est suspendue, et l'affaire est remise à trois semaines.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 18 décembre.* — Emile Piels, rue de l'Ouest, 103. — Alfred Lefebvre, rue du Tilleul, cour Jovenelle, 1. — Joséphine Demoor, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 41. — Joséphine Ivens, rue Duflot, 51. — Félix Bendel, rue Blanchemaille, cour Franck, 6. — Félix Fiege, rue des Longues-Haies prolongée. — Marie Combien, rue de Sambre, cour Saint-Jean, 13. — Germaine Leconte, Hôtel-Dieu. — Germain Sirou, rue de Flandre, 11, chez Chrétien. — *Déclarations de décès du 18 décembre.* — Louise Duhayon, 2 mois, rue de l'Epeule, 2e cour Lamps, 38 — Emile Vanneste, 45 ans, cabaretier, rue du Collège, 113 — Lucienne Hoffs, 23 jours, rue Watt, 67. — Oscar Papegay, 2 mois, rue Paul Bert, 8. — Rosalie Buschaert, 78 ans, Hospice-Civil. — Jénaïe Mathon, 79 ans, fileur, rue du Collège, 147. — Léon Nys, 31 ans agent de police, Hôtel-Dieu. — Ange Amand 55 ans, Hôtel-Dieu. — Joséphine Liétard, 23 ans, repasseuse, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 18 décembre.* — Eli Mathereuws, pont de Neuville. — Alexandre Cottoire, rue Neuve. — Marie Cerf, rue Lerouge. — Joseph Crétin, rue d'Anvers. — Floris Florin, rue Sainte-Germaine. — *Déclarations de décès du 18 décembre.* — Hortense Petit 3 ans 2 mois, au Hallot. — Jean-Baptiste Bodin 60 ans, sans profession, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Rufine Dujardin, 75 ans, sans profession, Hospice Général. — Blanche Leclercq, 15 ans 4 mois, soigneuse, rue du Redan. — Edouard Lybeer, 56 ans, redoubleur, rue des Piats.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GAUTIER-VERLY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Marguerite VERLY, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1888 dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 8